

COMMUNE DE L'HERBERGEMENT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 12 février, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la Salle Aquarelle en vertu de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14/11/2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

Étaient présents : Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUÉNEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Xavier DE FRESLON, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Laurent GESNEL, Hélène LABAT, Nicolas DENIS, Élise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

Absents Excusés : Élodie TALHOUARN-ARNAUD qui a donné pouvoir à Anne BOISTEAU-PAYEN ; Marielle FILLON ; Chrystelle ROUSSEAU qui a donné pouvoir à Claudine GUÉNEAU ; Stéphanie HONORÉ ; Fanny DELHOMMEAU qui a donné pouvoir à Anne-Marie JOUSSEAUME.

Secrétaire de séance : Hélène LABAT

Assistait également Aude ROY Directrice Générale des Services.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER : A L'UNANIMITÉ

SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES ET INSERTION

Pour Information du Conseil Municipal : compte-rendu du Comité de pilotage pour la création de l'Espace de Vie Sociale

Claudine GUÉNEAU fait le compte-rendu de la réunion de lancement du Comité de pilotage pour l'Espace de Vie Sociale qui s'est tenue le 04 février dernier. Une quinzaine de personnes ont participé à ce comité de pilotage, animé par la Fédération des Centres Sociaux. Un point d'étape est fait par les membres de la Commission pour informer le Conseil Municipal de l'avancement de ce projet.

Au préalable, suite à la clôture de la consultation citoyenne, 580 réponses sont parvenues en Mairie avec un intérêt particulier pour la thématique du lien social.

L'idée d'un E.V.S. (Espace de Vie Sociale) est né du constat suivant sur la Commune : un nombre important de personnes à aider, un certain isolement, le manque de renouvellement de bénévoles dans les associations, la nécessité de faire vivre la Commune afin qu'elle ne soit pas une Commune dortoir.

L'objectif de la Commission est de faire / créer un lien social intergénérationnel, en faisant du lien avec l'existant et en créant de nouvelles actions correspondant aux besoins des habitants. L'E.V.S. est un espace qui vit des idées des habitants : actions ponctuelles, ou sur du plus long terme, en soulignant le fait de rendre l'individu acteur et non consommateur en attente de la Collectivité.

La Commune est accompagnée par la CAF pour le financement et par la Fédération des Centres Sociaux pour la structuration du projet avec notamment la mise à disposition du Café Numérique mobile « Germaine » en soutien du Coordinateur du projet. La structure porteuse sera le Centre Communal d'Action Sociale en attendant la création d'une association ad hoc. Un Comité de pilotage pour l'E.V.S. a été constitué et est composé des Élus membres de la Commission Affaires Sociales et Insertion d'une part et d'autre part de personnes ayant répondu à la consultation citoyenne et ayant exprimé le souhait de s'investir. La prochaine réunion du COPIL est fixée au samedi 16 mars 2021 à la Salle Aquarelle.

La prochaine étape de la constitution de l'Espace de Vie Sociale est la présentation du pré-projet à la CAF, organisme financeur à hauteur de 60 %.

Viendront ensuite :

- l'écriture du projet social qui correspond à la phase finale du processus d'élaboration du projet social coordonné par la personne recrutée par la Fédération des Centres sociaux
- la présentation générale finale au moment du dépôt de dossier auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée

Le recrutement du Coordonnateur de projet est porté par la Fédération des Centres sociaux, avec mise à disposition pour le Centre Communal d'Action Sociale, à temps plein, en C.D.D.

Pour compléter la présentation, les Élus sont invités à visionner la vidéo de présentation des E.V.S., disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=pJh7RrvO5f4>

VOIRIE ET RÉSEAUX

Délibération du Conseil Municipal n°2021.02.01 : rétrocession des voies et équipements communs du lotissement de CILAOS « Les Roses de la Pichetière »

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 12 Novembre 2013 par laquelle la Commune de L'HERBERGEMENT a conventionné avec l'aménageur CILAOS en vue de la rétrocession des équipements communs du lotissement « Les Roses de la Pichetière ». Les travaux de viabilisation étant terminés, la Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux a été déposée par l'aménageur. Suite à l'état des lieux contradictoire, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la rétrocession effective des voies et équipements du lotissement Les Roses de la Pichetière. Cette rétrocession concerne les parcelles suivantes :

- **Section ZI n°193, 194, 320, 343, 344, 346, 347, 348, 349, 350, 352, 403, 404 et 405, d'une contenance totale de 10 473 m².**

Madame la Maire propose également de classer les voiries du lotissement « Les Roses de la Pichetière » dans la voirie communale de la façon suivante :

- Rue des Hérons : + 164 mètres linéaires
- Rue des Pinsons : + 172 mètres linéaires
- Rue des Grives : + 196 mètres linéaires
- rue des fauvelles : + 69 mètres linéaires
- rue des aigrettes : + 190 mètres linéaires

TOTAL : 791 mètres linéaires

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE la rétrocession gratuite des parcelles cadastrée section ZI n°193, 194, 320, 343, 344, 346, 347, 348, 349, 350, 352, 403, 404 et 405, d'une contenance totale de 10 473 m² ;

AUTORISE Madame la Maire à signer l'acte notarié en l'Étude de Maîtres GRELEAUD, FOCHLAY-GILLES, BODIGUEL Notaires à Montaigu ;

DONNE tout pouvoir à Madame la Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale annexé à la présente délibération afin d'intégrer **791 mètres linéaires supplémentaires** et charge Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Pour Information du Conseil Municipal : point sur les travaux de mise en séparatif et compte-rendu de la Commission du 16/02/2021

Bernard LOUINEAU fait le point sur les travaux de mise en séparatif du réseau Assainissement rue de la gare et rue de l'ancienne Mairie, qui ont débuté mardi 09 février. Il y a du retard en raison de la découverte d'un réseau électrique non référencé (alimentation du feu clignotant au carrefour rue du Val de Loire / Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et en raison des intempéries (neige verglas).

Il fera également le compte-rendu de la Commission Voirie et Réseaux qui s'est réunie le 16 février en vue de la préparation des budgets. La Commission propose un programme Voirie pour 2021 qui comprend l'aménagement de voirie à la Corbinière et la Haute Corbinière (entre 50 et 55 000 € HT en fonction des aménagements retenus, 3 chicanes sont à l'essai). Un travail de réflexion est également en cours pour l'aménagement des abords de la Salle de Sports et la circulation autour de la Salle. C'est le Bureau d'Études de la Communauté de Communes qui proposera aux Élus une esquisse d'aménagement.

URBANISME ET LOTISSEMENTS**Pour Information du Conseil Municipal : Compte-rendu de la Commission URBANISME du 09/02/2021**

Bernard LOUINEAU fera le compte-rendu de la Commission Urbanisme qui s'est réunie le 09 février, notamment concernant les travaux de dépollution de l'ancien site BUTAGAZ et la suite des travaux pour le Quartier des Bois de Ville. Il a été décidé par les membres de la Commission de faire réaliser des prélèvements de sols supplémentaires avec un maillage qui quadrille la zone. Il est nécessaire de croiser le futur projet d'aménagement avec les résultats de ces sondages complémentaires afin de n'engager les travaux nécessaires que dans les zones nécessaires.

Dans le cadre du plan de relance, Madame la Maire informe le Conseil Municipal de l'existence du dispositif « Fonds Friches » mis en place par l'État, fonds de 300 millions d'euros pour le financement des opérations de recyclage des friches. En complément du fonds friches déployé par l'Établissement Public Foncier de la Vendée, Madame la Maire informe l'Assemblée que la Commune va solliciter ce fonds auprès des Services de l'État.

La Commission a également travaillé sur le foncier appartenant à la Commune dans le secteur de la Tuilerie, entre la Salle Aquarelle et la voie de chemin de fer. Un projet de découpage a été travaillé en Commission en vue d'une vente en terrain zoné UE (à vocation économique). Une rencontre est prévue avec les Riverains et l'exploitant agricole courant mars pour leur faire part de ce projet. Un projet de découpage d'une parcelle d'1.56 ha, avec un retrait de 50 mètres des habitations leur sera présenté.

Pour Information du Conseil Municipal : Projet de la Maison Familiale Rurale

Concernant le foncier, Madame la Maire fait également part au Conseil Municipal de la recherche d'un foncier pour la Maison Familiale Rurale.

En effet, l'établissement a un projet important d'agrandissement et de remise aux normes du bâti existant sur son site actuel rue du Val de Loire. Or, à l'occasion de l'instruction du permis de construire, les Services de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service de l'État) ont prescrit un diagnostic archéologique. Réalisé en amont du chantier d'aménagement ou de construction, le diagnostic vise à vérifier si un site contient des vestiges archéologiques. La conséquence est que, malgré l'obtention du permis de construire, les travaux ne peuvent pas débuter tant que ce diagnostic n'est pas réalisé (à ce jour, la date prévisionnelle de réalisation de ce diagnostic n'est pas connu). Dans un délai de trois mois, à compter de la réception du rapport de diagnostic, le Préfet de région peut notifier à la M.F.R. d'éventuelles prescriptions ultérieures, telles qu'une fouille ou une modification du projet d'aménagement. Si le Préfet de région renonce à édicter une prescription ultérieure, le terrain constituant l'emprise du diagnostic ne fera pas l'objet de recherche archéologique complémentaire.

COMMUNICATION

Pour Information du Conseil Municipal : compte-rendu de la dernière Commission

Jean-Michel SOULARD fait le compte-rendu de la dernière réunion de la Commission Communication qui a travaillé sur le projet de Guide des Associations, et sur le renouvellement de la Charte graphique du bulletin. Ludivine YON, l'infographiste, participera à la prochaine réunion de travail sur la refonte de l'identité visuelle et notamment du logo / blason, l'idée est de proposer au Conseil Municipal 3 visuels sélectionnés par la Commission afin que le Conseil décide du choix final. Le coût de la refonte de l'identité visuelle est de 3 000 €, y compris pour la nouvelle Charte graphique.

ENFANCE JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES

Pour Information du Conseil Municipal sur les différents sujets travaillés en Commission

Anne-Marie JOUSSEAUME informera le Conseil Municipal des différents sujets suivis par la Commission :

- Le **Collectif Bulles de Parents** organise une journée sur le thème de l'Éducation à la sexualité le samedi 27 mars 2021 (visio conférence possible en fonction des consignes sanitaires).
- Ouverture du **Pôle Famille (Enfance)** par la Communauté de Communes Terres de Montaigu
- Mise en place du **Bus Émile Mon Espace Mobile (Jeunesse)** par la Communauté de Communes Terres de Montaigu

Enfin Anne-Marie JOUSSEAUME informe l'Assemblée de la décision de Madame la Directrice Départementale de l'Éducation Nationale de la **fermeture d'une classe à l'école publique Jean de la Fontaine** (passage de 9 à 8 classes). La décision sera prise en équipe pédagogique de fermer soit une classe de maternelle soit une classe d'élémentaire.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Délibération du Conseil Municipal n°2021.02.02 : avenants aux marchés de travaux de la salle de sports

Bernard DENIS présente au Conseil Municipal les avenants proposés par les sociétés adjudicatrices des travaux de restructuration de la Salle de Sports pour les lots suivants :

Lot	Montant initial en € HT	Plus ou moins-value en € HT	Plus ou moins-value en %	Montant après avenant en € HT
01 : Gros-œuvre	367 170.87 € (après 1 ^{er} avenant)	+ 951.75 €	+ 0.26 %	368 122.62 €
11 : Sols sportifs	154 681.20 € (après 1 ^{er} avenant)	+ 2 040.00 €	+ 1.32 %	156 721.20 €
14 : Électricité	181 440.42 €	+ 2 184.04 €	+ 1.20 %	183 624.46 €

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à ces propositions d'avenants.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE les propositions d'avenant aux marchés de travaux de la Salle de sports telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Pour information du Conseil Municipal : compte-rendu de la Commission du 09/02/2021 concernant les travaux de rénovation énergétique à l'Accueil périscolaire et à la Mairie

Bernard DENIS présente au Conseil Municipal les diagnostics énergétiques et les préconisations de travaux pour la Mairie et l'accueil Périscolaire, présentés à la Commission Bâtiments communaux du 09 février dernier.

Pour la Mairie, le Diagnostic fait apparaître plusieurs problématiques : sur l'enveloppe bâtie (absence de pont thermique sur les ouvertures, défaut d'isolation au plafond, etc.), sur les systèmes de chauffage et rafraîchissement qui arrivent au bout de leur temps d'exploitation, ou ne sont pas adaptés au bâtiment, sur la Ventilation et sur l'éclairage. Les travaux sont estimés à :

- Lot chauffage ventilation à 75 800 € HT avec la mise en place d'une chaudière GAZ et aérothermie directe pour le chauffage et le rafraîchissement de la partie Élus + VMC double flux
- Option Rafraîchissement dans la partie Élus = 4 900 € HT
- Option Aérothermie pour la salle du Conseil Municipal = 15 000 € HT
- Option Changement des éclairages pour du LED = 20 000 € HT
- Option G.T.C. = 8 500 € HT

Pour l'Accueil Périscolaire, le Diagnostic préconise : la mise en place d'une ventilation double flux avec récupération d'énergie, et une modification du système de chauffage. Plusieurs solutions de chauffage sont chiffrées :

- Solution chauffage Gaz naturel à 36 200€ HT
- Solution chauffage par PAC Air / Eau à 79 600 € HT
- Solution aérothermie Air / Air à 55 000 € HT
- Solution mixte Gaz aérothermie Air / Air à 35 950 € HT

Pour information du Conseil Municipal : projet de travaux au Presbytère

Bernard DENIS informe le Conseil Municipal que 4 cabinets ont été consultés pour ces travaux : à ce jour, 2 réponses sont parvenues en Mairie.

FINANCES

Délibération du Conseil Municipal n°2021.02.03 : Vote des subventions aux associations pour 2021

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission Finances concernant l'attribution des subventions aux Associations pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, étant précisé que les 3 Conseillers Municipaux personnellement intéressés sont sortis de la salle au moment des délibérés concernant l'association à laquelle ils appartiennent,

DÉCIDE d'attribuer les subventions selon le tableau annexé à la présente délibération ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021 ;

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION pour 2021
SMASH BASKET	2 030.00 €
SMS FOOTBALL	2 790.00 €
SMASH TENNIS	770.00 €
ASTTH	630.00 €
LES P'TITS SPORTIFS	820.00 €
TAEKWONDO	560.00 €
AJA GYM MONTAIGU	70.00 €
COMITE DES FETES	3 000.00 €
THEATRE LES NOUVEAUX NEZ ATELIERS JEUNES	3 150.00 €
FAMILLES RURALES / EVEIL ARTISTIQUE	2 850.00 €
UNC / AFN	400.00 €
VEUVES CIVILES	69.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	500.00 €
Versement au CCAS (article 657362)	4 800.00 €
IME des Herbiers (réseau ADEPEI ARIA)	588.87 €
IME La Roche s/ Yon Les Terres Noires (réseau ADEPEI ARIA)	588.87 €
IME La Guyonnière Terres de Montaigu	588.87 €
Comité des Œuvres Sociales Terres de Montaigu	560.00 €
FAMILLES RURALES / RESTAURANT SCOLAIRE	16 991.00 €
FAMILLES RURALES / SERVICE GÉNÉRAL	1 000.00 €
A.I.F.R.	19 654.00 €
Dispositif Argent de Poche	1 000.00 €
OGEC (article 6558)	154 283.94 € + 2 000.00 €
AMICALE LAÏQUE (35.69 € x 154.5 élèves herbergementais)	5 514.11 €
APEL (35.69 € x 260 élèves herbergementais)	9 279.40 €
ACTIMOMES	42 125.00 €
MAISON FAMILIALE RURALE L'HERBERGEMENT	3 990.00 €
HALTE GARDERIE ITINERANTE Les P'tits Poucets Roull'	8 085.00 €

Délibération du Conseil Municipal n°2021.02.04 : Fixation de la subvention à l'O.G.E.C. de l'Ecole privée Arc en ciel

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à l'O.G.E.C. de l'école Arc en ciel une subvention de fonctionnement pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, étant précisé que les personnes intéressées n'ont pas pris part au vote,

Vu le contrat d'association signé le 14 Juin 2001 par Monsieur le Préfet et les représentants de l'Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique de Vendée et le Président de l'O.G.E.C. de l'école Privée Arc en Ciel de L'Herbergement ;

Vu le nombre moyen d'élèves fréquentant l'école privée Arc-en-ciel depuis la rentrée scolaire de Septembre 2020 ;

Vu le coût de revient (588.87 €) d'un élève de l'école publique Jean de la Fontaine pour l'année scolaire 2019-2020 voté lors du Conseil Municipal du 08 Octobre 2020.

DÉCIDE de verser à l'O.G.E.C. de l'école privé Arc en Ciel la somme de 154 283.94 € pour l'année civile 2021, calculée de la façon suivante : 588.87 € x 262 élèves ;

PRÉCISE que le versement de cette somme interviendra par 3 règlements :

- 1^{er} acompte de51 427.00 € mars 2021
- 2^{ème} acompte de51 427.00 € juin 2021
- Solde de51 429.94 € novembre 2021 ;

PRÉCISE que les crédits seront prévus au budget 2021 à l'article 6558 ;

CHARGE Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Délibération du Conseil Municipal n°2021.02.05 : Subvention pour les fournitures scolaires

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de la Commission Affaires scolaires en ce qui concerne le versement d'une subvention au titre des fournitures scolaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer à 35.90 € le crédit par élève fréquentant les écoles Jean de la Fontaine et Arc en ciel en fonction des effectifs suivants, étant précisé que la moyenne des élèves scolarisés depuis septembre 2020 est prise en compte :

- Ecole Jean de la Fontaine :185.5 élèves x 35.90 € =6 659.45 €
- Ecole Arc en Ciel :262 élèves x 35.90 € =9 405.80 €

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021, article 6067.

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Délibération du Conseil Municipal n°2021.02.06 : souscription d'une ligne de trésorerie

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de restructuration de la salle de Sports pour un montant de 2 892 000 € TTC. La Commune bénéficie à ce jour de 3 dotations pour ce projet : le fonds de concours communautaire Terres de Montaigu de 500 000 €, la D.S.I.L. de l'État de 300 000 € et l'aide énergétique du SYDEV de 50 000 €.

Afin de pouvoir encaisser ces recettes, la Commune doit d'abord justifier des dépenses effectives sur cette opération, ce qui nécessite d'avoir une réserve de trésorerie suffisante. C'est pourquoi, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de souscrire une ligne de trésorerie de 500 000 €. Quatre établissements bancaires ont présenté une offre, et Madame la Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

- **Montant** : 500 000 €
- **Durée** : 12 mois
- **Commission d'engagement** : Néant
- **Commission de non utilisation sur montant non tiré** : 0.10 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours
- **Taux** : FIXE à 0.26 %
- **Frais de dossier** : 0.10 % du montant emprunté soit 500 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de souscrire une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne selon les conditions présentées ci-dessus ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021 ;

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

ENVIRONNEMENT

Délibération du Conseil Municipal n°2021.02.07 : avis de la Commune dans le cadre d'un dossier ICPE pour la SODEBO

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le dossier présenté par la société SODEBO au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E) concernant un projet d'extension sur le site de Saint-Georges-de-Montaigu (85).

Le projet de la SODEBO comprend l'augmentation de la capacité de production de produits finis, l'extension logistique, la création d'une nouvelle unité d'emballage et de 2 unités de traiteur de l'usine, l'ensemble situé sur le territoire de Montaigu-Vendée.

Madame la Maire informe l'Assemblée qu'une enquête publique a été prescrite du 01/03/2021 au 02/04/2021, par arrêté préfectoral en date du 29 janvier 2021.

La Commune de L'HERBERGEMENT étant concernée par le plan d'épandage des effluents produits par la société SODEBO (pour 3.8 ha), l'avis du Conseil Municipal est sollicité pour ce projet d'extension, étant précisé que la surface impactée par l'épandage restera inchangée avec l'extension.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable au projet présenté par la société SODEBO ;

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Pour Information du Conseil Municipal : délégation Environnement à Laurent GESNEL

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la démission de l'Adjointe en charge de l'Environnement, cette délégation a été répartie entre Bernard LOUINEAU et Anne-Marie JOUSSEAUME.

Vu la charge de travail que cette délégation implique et vu l'enjeu des sujets à traiter (Mobilités, Schéma Vélos, Développement du P.E.M. Pôle d'Échange Multimodal, etc.), Madame la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de donner à Laurent GESNEL, la délégation en matière d'Environnement, Cadre de Vie et Mobilités.

ANIMATION VIE ASSOCIATIVE, SPORTS ET CULTURE

Pour Information du Conseil Municipal : point sur les activités culturelles et sportives

Frédéric DA CRUZ informe le Conseil Municipal des dernières décisions prises en Municipalité concernant l'ouverture des salles communales pour les activités artistiques et culturelles en **pratique individuelle**.

Pour Information du Conseil Municipal : prochaine réunion de la Commission concernant les équipements sportifs de la Vigne Rouge le 08/03/2021

La Commission se réunira le 08 mars prochain afin de travailler sur les besoins en équipements sportifs de la Vigne Rouge.

Pour Information du Conseil Municipal : Réflexion sur la mise en place d'une Programmation estivale et culturelle

Frédéric DA CRUZ informe le Conseil Municipal d'une réflexion à l'échelle intercommunale pour le développement d'une saison culturelle estivale et pour l'organisation des journées du Patrimoine. Ces sujets seront également travaillés par la Commission lors de sa réunion du 08 mars prochain.

PERSONNEL COMMUNAL**Délibération du Conseil Municipal n°2021.02.08 : Prestation Mission Conseil en organisation**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la réflexion lancée concernant le fonctionnement, l'organisation et les missions au sein du Service administratif de la Mairie. En effet, depuis 15 ans, la Commune de L'HERBERGEMENT a sensiblement évolué en terme de population, d'attente des usagers et des services proposés par les collectivités, tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal. La mission de Conseil en organisation proposée par le Centre de Gestion de la Vendée a pour objectif d'accompagner la Commune dans la définition des missions et des postes au sein du Service Administratif et de proposer de pistes de rationalisation en vue de l'amélioration du service rendu à l'utilisateur.

Suite à l'entretien préalable du 07 janvier dernier, le Centre de Gestion de la Vendée propose à la Collectivité son offre de prestation avec une convention établissant un coût de 5 600 € pour la Collectivité.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à cette proposition de mission.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition du Centre de Gestion de la Vendée pour une mission de Conseil en Organisation » au sein du Service Administratif de la Mairie pour un montant de 5 600 € ;

CHARGE Madame la Maire de signer la convention et de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Délibération du Conseil Municipal n°2021.02.09 : recours au service Missions Temporaires suite à la mutation d'un Agent du Service Administratif

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la demande de mutation d'un Agent du Service Administratif vers une autre Collectivité à compter du 12 avril prochain.

Afin de pourvoir rapidement le poste et avoir une période de tuilage, Madame la Maire informe l'Assemblée que le Centre de Gestion de la Vendée a été sollicité dans le cadre d'un recrutement par le service « Missions Temporaires », avant de procéder à un recrutement statutaire, avec une fiche de poste actualisée, le cas échéant, suite à la mission de « Conseil en Organisation » qui doit avoir lieu au cours du 3^{ème} trimestre 2021. Les frais de gestion au titre de cette convention d'affectation s'élève à 8.50 % de la rémunération de l'Agent recruté en Mission Temporaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition du Centre de Gestion de la Vendée en vue de la mise à disposition d'un Agent en charge de la Comptabilité, dans le cadre du Service Mission Temporaire,

PRÉCISE que la période de mise à disposition est comprise entre le 15 mars 2021 jusqu'au 31/08/2021 ;

CHARGE Madame la Maire de signer la convention avec le Centre de Gestion de la Vendée et de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

Délibération du Conseil Municipal n°2021.02.10 : Prolongation de l'expérimentation de Médiation Préalable

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 17 Mai 2018 par laquelle la Commune a décidé d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique, comme le permet la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle.

En effet, la médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Cette expérimentation étant possible jusqu'au 18 novembre 2020, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de la prolonger a minima jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la prolongation de l'expérimentation pour la Médiation Préalable Obligatoire ;

CHARGE Madame la Maire de signer l'avenant à la convention initiale, modifiant l'article 9 relatif à la durée de la convention de la façon suivante : « *A compter de la date de signature, les parties conviennent d'expérimenter la médiation préalable obligatoire (M.P.O.) prévue à l'article 5 de la loi n°2016-1547 du 18/11/2016 de modernisation de la Justice du XXème siècle.* » ;

CHARGE Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Pour Information du Conseil Municipal : information en matière de Santé

Claudine GUÉNEAU communique au Conseil Municipal les dernières informations concernant la campagne de vaccination des plus de 75 ans. Le nombre de doses de vaccin alloué ne permet pas de prendre de nouveaux rendez-vous pour une première vaccination et oblige à la reprogrammation de tous les rendez-vous pris à partir du 27 janvier. Les patients ayant bénéficié de la 1ère injection vont être rappelés pour reprogrammer le 2ème rendez-vous dans le respect des délais en vigueur. Terres de Montaigu a mis en place une cellule de suivi des rendez-vous reprogrammés. Les personnes concernées par un report reçoivent une notification et sont systématiquement rappelées individuellement.

Pour Information du Conseil Municipal : schéma de déploiement de la vidéoprotection

Le groupe de travail constitué au sein du Conseil Municipal s'est réuni pour travailler sur le déploiement de la vidéoprotection sur la Commune et présente au Conseil Municipal ses orientations.

Les principes généraux concernant la vidéoprotection sont les suivants : Terres de Montaigu, porteur du projet, coordonne et finance le schéma directeur : matériel, installation et maintenance. Les Communes qui sont intéressées financent les frais annexes : aménagements intérieurs et extérieurs.

Les éléments à prendre en compte pour la mise en place ou non de caméras sont les suivants : présence d'axes routiers, la population de la Commune, la densité de population, la concentration de services, le nombre de faits, etc. En tenant compte de ces éléments, la stratégie proposée pour la 1^{ère} phase de déploiement est la suivante : déploiement sur les Communes intéressés pas la démarche, et un remplacement des équipements en centralité (Montaigu-Vendée).

Le Groupe de Travail sur la Vidéoprotection qui s'est réuni le 26/01/2021 propose de retenir l'implantation de 3 nouvelles caméras

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer lors de la prochaine réunion du 01/04/2021.

DIVERS

Dates à retenir :

- Commission **FINANCES** le **mercredi 24 Mars à 19h00** (préparation des budgets)
- Conseil Municipal le **jeudi 1^{er} Avril 2021** **attention à 20h00** (vote des budgets)

La Séance est levée à vingt trois heures trente minutes.

*La Secrétaire de séance
Hélène LABAT*